

À Lisbonne, la SCOGO présente l'expérience congolaise de collaboration interprofessionnelle entre Gynécologues-Obstétriciens et Sage-femmes. Le partenariat SCOGO–SCOSAF mis en lumière au 34^e Congrès triennal de l'ICM.

Lisbonne, juin 2026

La Société Congolaise de Gynécologie et d'Obstétrique de la République Démocratique du Congo, SCOGO, a pris part au 34^e Congrès triennal de l'International Confederation of Midwives, ICM, organisé à Lisbonne, au Portugal, autour du thème central : *“One Million More Midwives”*, soit « Un million de Sage-femmes de plus ».



Cérémonie d'ouverture du 34^e Congrès triennal de l'ICM à Lisbonne, placé sous le thème « One Million More Midwives ».

Crédit photo : SCOGO.

Ce thème, fortement mobilisateur, rappelle l'urgence mondiale de renforcer les effectifs, les compétences, la reconnaissance et l'intégration des Sage-femmes dans les systèmes de santé. Il intervient dans un contexte où la mortalité maternelle et néonatale demeure un défi majeur, en particulier dans les pays à ressources limitées.

Au-delà de l'appel à former et soutenir davantage de Sage-femmes, le Congrès de Lisbonne a également mis l'accent sur une autre priorité stratégique : la collaboration interprofessionnelle entre les différents acteurs impliqués dans la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.

C'est dans ce cadre qu'une session importante du congrès a été consacrée à la collaboration entre Sage-femmes et Gynécologues-Obstétriciens. Cette session s'inscrit dans la dynamique mondiale portée par l'ICM et la FIGO, qui ont engagé depuis l'année dernière un processus structuré visant à renforcer la collaboration entre les deux professions.

Cette dynamique a notamment été discutée et fortement mise en avant lors de l'atelier C4W ACCT – Collaborate for Women, organisé à Nairobi. Cet atelier avait rappelé que la collaboration entre Sage-femmes et Gynécologues-Obstétriciens ne devait pas rester un

principe théorique, mais devenir une démarche structurée, institutionnelle, mesurable et durable au niveau des pays, particulièrement dans les contextes à ressources limitées.

Lors de cette session dédiée à la collaboration interprofessionnelle, la République Démocratique du Congo a été représentée par le Professeur Dr Arthur Munkana Ndundula, Président National de la Société Congolaise de Gynécologie et d'Obstétrique, SCOGO.

Dans son intervention, le Professeur Dr Arthur Munkana Ndundula a présenté l'expérience congolaise de collaboration entre la SCOGO et la SCOSAF, Société Congolaise des Sage-Femmes. Cette expérience s'inscrit dans la dynamique internationale portée par l'ICM et la FIGO à travers l'initiative C4W ACCT – *Collaborate for Women*, tout en mettant en évidence une réalité congolaise déjà ancienne : sur le terrain, les Gynécologues-Obstétriciens et les S-femmes collaborent depuis de nombreuses années dans la prise en charge quotidienne des femmes, des mères et des nouveau-nés.



Le Professeur Dr Arthur Munkana Ndundula, Président National de la SCOGO, présente l'expérience congolaise de collaboration SCOGO–SCOSAF lors de la session dédiée à la collaboration interprofessionnelle.

Crédit photo : SCOGO.

Cette collaboration, déjà visible depuis plusieurs années dans la pratique quotidienne des soins, a récemment franchi une étape institutionnelle majeure avec la signature d'un protocole d'entente, ou *Memorandum of Understanding*, entre les deux sociétés savantes.

Cette formalisation marque la volonté commune de passer d'une collaboration essentiellement pratique, souvent portée par les relations de terrain, à un partenariat structuré, coordonné et durable au service de la santé maternelle et néonatale en RDC.

Des exemples concrets d'une collaboration déjà active

Dans sa présentation, le Professeur Dr Arthur Munkana Ndundula a rappelé que la collaboration entre Gynécologues-Obstétriciens et Sage-femmes en RDC n'est pas un concept abstrait. Elle se manifeste déjà à travers plusieurs actions concrètes.

Le premier exemple évoqué est hautement symbolique. Lors de la cérémonie des drapeaux organisée à l'ouverture du Congrès de l'ICM à Lisbonne, la Présidente de la SCOSAF, retenue par une difficulté liée au visa, n'a pas pu être présente. Dans un esprit de solidarité et de représentation nationale, le Président de la SCOGO a spontanément porté le drapeau de la République Démocratique du Congo à sa place. Ce geste simple, mais fort, a illustré devant la communauté internationale l'esprit de complémentarité et de responsabilité partagée qui anime les deux sociétés savantes congolaises.



Le Professeur Dr Arthur Munkana Ndundula, Président National de la SCOGO, portant le drapeau de la RDC lors de la cérémonie d'ouverture du Congrès de l'ICM à Lisbonne. Crédit photo : SCOGO.

Le deuxième exemple concerne la participation active des Sage-femmes aux congrès et activités scientifiques de la SCOGO. Les Sage-femmes n'y sont pas considérées comme de simples invitées, mais comme de véritables parties prenantes. Elles participent aux commissions techniques, contribuent aux réflexions scientifiques et prennent part aux activités de sensibilisation.

À titre illustratif, des Sage-femmes ont déjà animé des activités pratiques telles que des jeux de rôle simulant une hémorragie du post-partum immédiat, dans le but de renforcer les compétences des prestataires et de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle.

Le troisième exemple porte sur le partenariat dans la mobilisation des ressources. La SCOGO et la SCOSAF partagent des informations, identifient des opportunités et explorent des pistes de financement pour soutenir leurs activités communes. Cette collaboration financière et

stratégique est essentielle pour permettre aux deux organisations de mener des actions à plus grande échelle.

Le quatrième exemple est la participation conjointe aux manifestations organisées chaque année à l'occasion de la Journée internationale de la Sage-femme, célébrée le 5 mai. À travers cette présence commune, les deux sociétés savantes renforcent leur message de reconnaissance du rôle central des Sage-femmes dans la santé maternelle et néonatale, tout en rappelant l'importance d'un travail en équipe avec les Gynécologues-Obstétriciens.

Un MoU pour structurer et pérenniser la collaboration

La signature du protocole d'entente entre la SCOGO et la SCOSAF constitue une étape décisive dans la structuration de cette collaboration. Ce MoU définit plusieurs domaines prioritaires d'action commune.

Le premier domaine est celui de la gouvernance et de la coordination. Les deux sociétés savantes entendent renforcer la concertation régulière, le partage d'informations et l'alignement de leurs interventions afin d'éviter les duplications et d'augmenter l'impact de leurs actions.

Le deuxième domaine concerne la formation et le renforcement des capacités. La SCOGO et la SCOSAF prévoient de co-organiser des ateliers, séminaires et sessions pratiques sur des thématiques prioritaires telles que les urgences obstétricales et néonatales, l'hémorragie du post-partum, la prééclampsie, le sepsis, la planification familiale, la qualité des soins et d'autres enjeux majeurs de santé maternelle et néonatale. Le développement conjoint d'outils pédagogiques fait également partie des priorités.

Le troisième domaine porte sur les normes et recommandations. Les deux sociétés savantes souhaitent contribuer à la production de protocoles, standards et outils d'harmonisation des pratiques, en lien avec le Programme National de Santé de la Reproduction, PNSR, afin de renforcer la cohérence et la qualité des soins offerts aux femmes et aux nouveau-nés.

Le quatrième domaine est celui de la recherche et de l'innovation. La collaboration SCOGO-SCOSAF ouvre la voie à des projets de recherche conjoints, des audits, des publications scientifiques et le développement de solutions numériques adaptées aux réalités du terrain.

Le cinquième domaine concerne le plaidoyer et la communication. Les deux sociétés savantes entendent parler d'une voix commune auprès des autorités nationales, des partenaires techniques et financiers, des institutions de formation et des communautés, afin de soutenir des politiques fortes en faveur de la santé maternelle et néonatale.

Le sixième domaine porte sur les événements scientifiques. La participation croisée aux congrès, journées scientifiques, formations et sessions conjointes permettra de renforcer la visibilité du partenariat et de créer des espaces réguliers d'échange entre les deux professions.

Enfin, le septième domaine concerne la qualité des soins et la supervision. Les audits des décès maternels et néonataux, les revues de near-miss, l'utilisation de checklists, le mentoring et les supervisions conjointes constituent des leviers essentiels pour améliorer les pratiques cliniques et prévenir les décès évitables.

Une synergie interprofessionnelle au service des femmes et des nouveau-nés

L'expérience présentée à Lisbonne montre que la collaboration entre Gynécologues-Obstétriciens et Sage-femmes est une nécessité opérationnelle, scientifique et éthique. Dans les maternités, les centres de santé, les hôpitaux généraux de référence et les structures tertiaires, les deux professions interviennent à des moments complémentaires du parcours de soins.



Intervention du Professeur Dr Arthur Munkana Ndundula lors de la session consacrée à la collaboration interprofessionnelle entre Sage-femmes et Gynécologues-Obstétriciens. Crédit photo : SCOGO.

La Sage-femme est souvent en première ligne dans l'accompagnement de la grossesse, de l'accouchement, du post-partum et des soins au nouveau-né. Le Gynécologue-Obstétricien intervient notamment dans les situations complexes, les urgences obstétricales, les complications chirurgicales et les prises en charge spécialisées. Lorsque cette complémentarité est bien organisée, la femme bénéficie d'une prise en charge plus rapide, plus sûre, plus humaine et plus centrée sur ses besoins.

Pour la SCOGO, cette collaboration ne doit pas être perçue comme une juxtaposition de rôles, mais comme une véritable synergie interprofessionnelle. Elle suppose le respect mutuel, la reconnaissance des compétences, la communication, le partage des responsabilités et l'engagement commun autour d'un objectif supérieur : sauver des vies et améliorer la qualité des soins.

Un message fort pour la RDC

La présentation de l'expérience SCOGO–SCOSAF au Congrès de l'ICM à Lisbonne constitue une reconnaissance importante de l'engagement des sociétés savantes congolaises dans la promotion de la santé maternelle et néonatale.

Dans un pays aussi vaste que la RDC, où les défis d'accès aux soins, de disponibilité des ressources humaines, de qualité des services et de référence obstétricale restent considérables, la collaboration entre Sage-femmes et Gynécologues-Obstétriciens est un levier stratégique.

Elle peut contribuer à réduire les retards de prise en charge, améliorer la surveillance du travail, renforcer la prévention et le traitement des urgences obstétricales, soutenir la formation continue des prestataires et renforcer les politiques nationales de santé.

La SCOGO estime que cette dynamique doit maintenant être traduite en actions concrètes dans les provinces, les institutions de formation, les structures sanitaires et les programmes nationaux.

Une déclaration commune des grandes organisations internationales

Le Congrès de Lisbonne a également été marqué par une dynamique internationale plus large. Une déclaration commune a été portée par cinq grandes organisations internationales engagées dans la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant : la Fédération Internationale de Gynécologie et d'Obstétrique, FIGO ; l'International Confederation of Midwives, ICM ; l'International Council of Nurses, ICN ; l'International Paediatric Association, IPA ; et le Council of International Neonatal Nurses, COINN.

Cette déclaration confirme que les défis de la santé maternelle, néonatale et infantile ne peuvent être résolus par une seule profession. Ils exigent une action coordonnée, une mobilisation commune, une gouvernance partagée et un engagement durable des États, des sociétés savantes, des associations professionnelles, des partenaires techniques et financiers et de la société civile.

Pour la SCOGO, ce message international rejoint pleinement la démarche engagée en RDC avec la SCOSAF. Il renforce la conviction que la collaboration interprofessionnelle n'est pas seulement souhaitable : elle est indispensable.

Un appel de la SCOGO et de la SCOSAF aux sociétés savantes des pays à ressources limitées

À travers l'expérience présentée à Lisbonne, la SCOGO et la SCOSAF encouragent les autres sociétés savantes, en particulier celles des pays à ressources limitées, à s'engager dans des démarches similaires de collaboration structurée.

Dans de nombreux contextes où la mortalité maternelle et néonatale demeure élevée, les défis sont souvent communs : insuffisance de ressources humaines qualifiées, difficultés de référence, contraintes logistiques, accès limité aux soins spécialisés, faiblesse des mécanismes de supervision et besoins importants en formation continue.

Face à ces défis, la collaboration entre sociétés savantes ne doit plus être considérée comme une démarche secondaire. Elle doit devenir un véritable outil de transformation des systèmes de santé. En travaillant ensemble, les associations professionnelles peuvent renforcer le plaidoyer, harmoniser les protocoles, améliorer les pratiques cliniques, soutenir les politiques nationales et contribuer à des soins plus sûrs, plus humains et plus centrés sur la femme.

La SCOGO et la SCOSAF souhaitent ainsi partager leur expérience comme un exemple possible, adapté au contexte congolais, mais pouvant inspirer d'autres pays confrontés aux mêmes réalités. L'objectif n'est pas seulement de signer des protocoles d'entente, mais surtout de les traduire en actions concrètes, mesurables et durables sur le terrain.

Vers une collaboration élargie aux autres professions de santé en RDC

Dans l'esprit de la déclaration commune portée à Lisbonne par les grandes organisations internationales, la SCOGO et la SCOSAF entendent également élargir progressivement cette dynamique de collaboration en RDC à d'autres professions impliquées dans la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.

Cette ouverture pourrait notamment concerner les pédiatres, les infirmiers, les infirmières néonatalogues, les anesthésistes-réanimateurs, les médecins généralistes, les prestataires de santé publique, les gestionnaires des services de santé, les enseignants des institutions de formation et les acteurs communautaires.

Une telle extension permettrait d'inscrire la RDC dans une vision plus intégrée de la santé maternelle et néonatale, où chaque profession apporte sa contribution spécifique dans une logique de complémentarité, de continuité des soins et de responsabilité partagée.

La SCOGO et la SCOSAF considèrent que la réduction durable de la mortalité maternelle et néonatale exige une approche d'équipe. La femme enceinte, la mère et le nouveau-né doivent pouvoir bénéficier d'un parcours de soins coordonné, depuis la communauté jusqu'aux structures de référence, avec des professionnels capables de communiquer, de collaborer et d'agir rapidement face aux complications.

La SCOGO réaffirme son engagement

À travers sa participation au 34^e Congrès triennal de l'ICM à Lisbonne, la SCOGO réaffirme son engagement à promouvoir une collaboration forte, respectueuse et durable avec les Sage-femmes de la RDC.

La signature du MoU entre la SCOGO et la SCOSAF constitue une étape importante. Mais l'enjeu principal est désormais sa mise en œuvre effective à travers des activités conjointes de formation, de recherche, de plaidoyer, de supervision, d'amélioration de la qualité des soins et de mobilisation des partenaires.

Le message porté par la RDC à Lisbonne est clair : les Gynécologues-Obstétriciens et les Sage-femmes ne sont pas des professions concurrentes. Ils sont des partenaires

complémentaires, unis par une même responsabilité : garantir à chaque femme, à chaque mère et à chaque nouveau-né des soins sûrs, dignes, accessibles et de qualité.

Au-delà de cette première dynamique, la SCOGO et la SCOSAF souhaitent contribuer à construire, en RDC, une culture durable de collaboration interprofessionnelle. Cette culture devra associer progressivement toutes les professions qui interviennent dans la santé de la mère et du nouveau-né, conformément à la vision portée par les grandes confédérations internationales réunies à Lisbonne.

Cette collaboration illustre une véritable synergie interprofessionnelle au service de la santé maternelle et néonatale en République Démocratique du Congo, et constitue un appel à l'action pour toutes les sociétés savantes engagées dans la lutte contre les décès maternels et néonataux évitables.